

Programmation de la journée pédagogique du 24 novembre 2023 Écoles élémentaires et secondaires

Lors de la journée pédagogique du 24 novembre 2023, le personnel scolaire profitera des nombreux contenus présentés en guise d'apprentissage et de perfectionnement professionnel pour appuyer efficacement chaque élève. L'accent sera mis sur la sécurité à l'école et la prévention de la violence, le plan de réussite des élèves et le bien-être des élèves.

Horaire : Toute la journée est séparée en deux blocs (matin et après-midi)

Mode de livraison : en personne dans les écoles

Contenus : Les contenus détaillés de la journée pédagogique se trouvent dans le tableau suivant :

| Titre de la formation | Service/secteur | Responsable de l'animation | Descriptif |
|---|--|----------------------------|---|
| Partage du <i>Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation</i> avec tout le personnel | Écoles sécuritaires et bienveillantes | Direction de l'école | Chaque année dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire, la direction en collaboration avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école élabore ou fait une mise à jour du Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation – PPIMI de leur école selon la collecte de données la plus récente (p.ex., assiduité, sondage du climat scolaire, suspension, HAHT). Le PPIMI est partagé à tous les membres du personnel afin d'en avoir une compréhension commune et harmonisée pour une mise en œuvre efficace. |
| Plan de réussite des élèves | Cadre d'efficacité et équité dans les écoles | Direction de l'école | Mettre à jour les cibles et les stratégies du Plan de réussite des élèves et avoir une réflexion sur la progression des élèves dans leurs apprentissages après le bulletin de progrès (élémentaire) ou mi-session (secondaire) et le partager à tout le personnel. |

Pause dîner

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Sécurité à l'école et prévention de la violence</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La prévention des mauvais traitements | <p>Écoles sécuritaires et bienveillantes</p> | <p>Direction de l'école</p> <p>Matériel préparé par :</p> <p>Élyse Buligan, direction des services du secteur de l'éducation</p> <p>Volet écoles sécuritaires et bienveillantes</p> <p>Plateforme en ligne du Programme <i>RESPECT À L'ÉCOLE</i></p> | <p>Formations autonomes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Visionnement du Protocole contre la traite sexuelle – 30 minutes <p>Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle : Le protocole appuiera des mesures concertées entreprises par tous les partenaires communautaires afin de prévenir, de repérer et de reconnaître la traite sexuelle et d'élaborer des réponses visant à faciliter une intervention précoce et appropriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme <i>RESPECT À L'ÉCOLE</i> – 90 minutes <p>Formation en ligne individuelle avec certificat d'achèvement à remettre à la direction de l'école</p> <p>Respect à l'école : Le programme <i>Respect à l'école</i> est un outil de formation en ligne sur la prévention des mauvais traitements. Il a été développé pour tout le personnel en milieu scolaire, tels que les enseignants, les administrateurs, les conseillers, les gardiens, les chauffeurs d'autobus scolaires, les parents bénévoles ou toute autre personne interagissant avec des élèves.</p> |
| <p>Bien-être des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le passeport vers l'apprentissage socioémotionnel | <p>Santé mentale</p> | <p>Formation préenregistrée</p> <p>Matériel préparé par:</p> <p>Micheline Rabet, leader en santé mentale</p> <p>Natacha Castor, Superviseure clinique en travail social</p> | <p>Un projet bien-être et engagement par le passeport vers l'ASE (l'apprentissage socioémotionnel) – 30 minutes</p> |

Selon la Loi sur l'éducation, modifiée par la Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves - réglementation connexe : transparence concernant les journées pédagogiques, les conseils solaires sont tenus d'afficher un aperçu clair des sujets, du contenu, des présentateurs, des organismes commanditaires et des activités des journées pédagogiques sur leur site Web public, au moins 14 jours scolaires avant la journée pédagogique.

